

République Française  
Département Cher  
**CHASSY**

**ARRETE N° A2023\_1**  
**CREATION DE NUMERO DE VOIE**

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la Commune de Chassy (cher)

Article 1 :

Sont créés les numéros de voies suivants :

Numéro de voirie	Extension	Libellé	Références cadastrales
10		RUE DE LA MAIRIE	1800560000D0333
10		RUE DE LA MAIRIE	1800560000D0334
10		RUE DE LA MAIRIE	1800560000D0335

Article 2 :

Le présent arrêté sera adressé à :

- Le service National des adresses du Groupe LA POSTE  
Chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHASSY, le 27/03/2023  
Le Maire,  
DAVID SOUCHET

